

PERSPECTIVES

PLAN DE FORMATION Pour qualification CQP-APS confirmé

Objectifs : FORMATION CQP/APS confirmé

Qualification des agents de prévention et de service, préparation de l'examen CQP-APS

AGREMENT CQP-APS :

Formation agréée par le CPNEFP / CNPAC agrément du 29 Janvier 2008
N° d'agrément 21 07 12 20 01.

CONDITIONS D'ACCES A L'EXAMEN :

Avoir suivi la formation, être apte à l'emploi (certificat médical),
Avoir réussi l'évaluation de la capacité à retranscrire des anomalies sur la main courante,

CONTENU DE LA FORMATION COMPLEMENTAIRE CQP – APS

Déontologie et les qualités propres à l'agent de prévention et de sécurité

Les services publics

Le cadre légal de la profession

Les dispositions du Code Pénal

La notion d'armes

Accueil et contrôle d'accès

La prise en compte d'un PCS (Poste de Contrôle de Sécurité)

Les consignes

Le circuit de vérification

Les systèmes d'alarme

La gestion des clés

Informations sur le compte-rendu

Informatique :

La gestion des conflits

Sensibilisation aux métiers du CQP-APS

SST

DUREE : FORMATION 80H maximum

Et pré requis formation SST

**Organisation réalisée avec 8 stagiaires
12 stagiaires Maximum par stage**

L'inscription ne devient définitive qu'après réception du document d'inscription signé, de l'accord du centre de formation, accompagné du cheque d'acompte de 40 %

(320 € frais de dossier & examen sont à prévoir en cas d'échec à la première présentation)